

**SÉANCE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2023
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle 1 du Centre administratif de Dolbeau-Mistassini, ce 24^e jour d'octobre 2023, à 19 h, et à laquelle sont présents :

MEMBRES PARENTS

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente;
M^{me} Karine Boivin;
M. Éric Simard;
M^{me} Annie Girard;
M^{me} Marie-Pier Létourneau;

MEMBRES DU PERSONNEL

M^{me} Marie-Claude Tremblay;
M^{me} Esther Côté;
M. Jérémie Gagnon;
M^{me} Audrey Piquette;

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. Daniel Gauthier;
M. Pierre Lavoie;
M^{me} Marie-Eve Sasseville;

assistés de M. Patrice Boivin, directeur général, et de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

Absences : M^{me} Maryse Perron Chartier, membre de la communauté;
M. Michaël Ottereyes, membre de la communauté;
M^{me} Chantale Simard, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote;

Invités : M. Carl Gauthier, directeur du Service des ressources matérielles;
M. Stéphane Bilodeau, directeur du Service des ressources informatiques.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 12 octobre 2023 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte.

2. Mot de bienvenue

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres.

Le point 7.3 est traité à ce moment de la séance.

7.3 Démission d'un membre du conseil d'administration

ATTENDU l'annonce de la démission de M. Patrick Guay, administrateur au conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, prenant effet le 9 octobre 2023;

ATTENDU l'article 175.6. de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule :

« 175.6. Une vacance à un poste de membre d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire est constatée lorsque ce membre ne respecte plus une qualité requise par l'article 143 ou 143.1, qu'il devient inéligible au poste, qu'il est inhabile à siéger, qu'il devient incapable, qu'il démissionne, qu'il décède ou que son mandat est révoqué. [...] »

ATTENDU l'article 175.8. de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule :

« 175.8. [...] Le secrétaire général transmet cet avis au conseil d'administration du centre de services scolaire à la séance qui suit. »

Les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets prennent acte de la démission de M. Patrick Guay, administrateur, prenant effet le 9 octobre 2023.

Le point 7.4 est traité à ce moment de la séance.

7.4 Prestation du serment des nouveaux administrateurs

En vertu de l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, M^e Annie Tremblay, secrétaire générale, a été désignée par le directeur général pour procéder à l'assermentation des nouveaux administrateurs.

En date du 19 septembre 2023, M^e Tremblay a procédé à l'assermentation de M. Patrick Guay, membre parent représentant le district n^o 3. Tel que mentionné au point 7.3., M. Guay a annoncé sa démission le 9 octobre dernier.

M^e Annie Tremblay a donc procédé à l'assermentation de M. Éric Simard, nouvel administrateur au conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets à titre de membre parent représentant le district n^o 3.

Celui-ci a prêté serment de remplir les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de sa capacité.

SERMENT DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Je, Patrick Guay, domicilié au 1698, chemin Vallée, à Saint-Félicien, affirme solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge conformément à la loi, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Et j'ai signé :



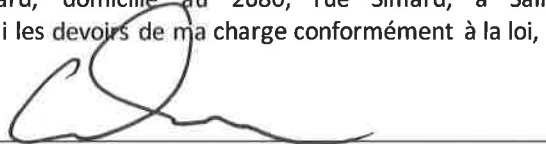
Assermentée solennellement devant moi, le 19 septembre 2023.



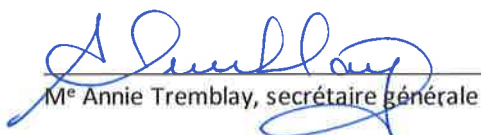
M^e Annie Tremblay, secrétaire générale

Je, Éric Simard, domicilié au 2680, rue Simard, à Saint-Félicien, affirme solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge conformément à la loi, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Et j'ai signé :



Assermentée solennellement devant moi, le 24 octobre 2023.



M^e Annie Tremblay, secrétaire générale

3. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée dispense la présidente de faire la lecture de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point *Affaires nouvelles* ouvert :

- 7.4. Prestation du serment des nouveaux administrateurs;
- 10.6. Dérogation à la composition du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année 2023-2024;
- 10.7. Modification du programme d'accueil et d'intégration des nouveaux membres du conseil d'administration;
- 10.8. Modification du programme de formation continue à l'intention des membres du conseil d'administration;
- 10.9. Signature des effets bancaires;
- 10.10. Autorisation d'emprunts temporaires;
- 10.11. Autorisation pour le service d'authentification du gouvernement du Québec « clicSÉQR ».

ADOPTÉ

4. Vérification des conflits d'intérêts potentiels

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

5. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

6. Rapports des comités du conseil d'administration**6.1. Comité de vérification**

Il n'y a rien à signaler.

6.2. Comité des ressources humaines

Le procès-verbal de la rencontre du comité des ressources humaines qui s'est tenue le 3 octobre 2023 est déposé. M^{me} Janot Pagé Kroft présente les points discutés.

6.3. Comité de gouvernance et d'éthique

En l'absence de M^{me} Maryse Perron Chartier, présidente du comité, M^e Annie Tremblay présente les points discutés lors de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique qui s'est tenue le 17 octobre 2023.

6.4. Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien

Il n'y a rien à signaler.

7. Présentation ou information au conseil d'administration**7.1. Rapports annuels 2022-2023 et 2023-2024 de la protectrice de l'élève – M^{me} Sylvie Bélanger**

Les rapports annuels de la protectrice de l'élève pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 sont présentés à titre informatif.

Demande de huis clos

CA-0488-10-23

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 19 h 11.

ADOPTÉ

CA-0489-10-23

Retour en assemblée délibérante

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE le huis clos soit levé à 19 h 40.

ADOPTÉ

7.2. Recommandations de la protectrice régionale de l'élève et suites des recommandations (Billet 2269)

ATTENDU l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU une plainte formulée par un parent à la responsable du traitement des plaintes le 23 août 2023;

ATTENDU que le parent s'est adressé à la protectrice régionale de l'élève puisqu'il était insatisfait de la décision de la responsable du traitement des plaintes;

ATTENDU le rapport acheminé par la protectrice régionale de l'élève dans lequel elle émet des recommandations;

Le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets prend acte des recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève pour le billet 2269 ainsi que des suites qu'il entend donner à cesdites recommandations.

7.3. Démission d'un membre du conseil d'administration

Le point 7.3 a été traité à la suite du point 2.

7.4. Prestation du serment des nouveaux administrateurs

Le point 7.4 a été traité à la suite du point 7.3.

8. Agenda de consentement

Sur motion dûment proposée par M^{me} Annie Girard, tous les dossiers inscrits dans la présente section intitulée « Agenda de consentement » sont adoptés en bloc, sans aucune présentation, discussion ou délibération. Toutefois, aux fins du procès-verbal, chacun des dossiers est consigné de manière distincte, avec son propre numéro de résolution.

8.1. Abrogation de la Politique relative à la révision d'une décision concernant un élève

ATTENDU la *Politique relative à la révision d'une décision concernant un élève* actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU l'adoption du projet de loi n° 9 : Loi sur le protecteur national de l'élève;

ATTENDU qu'en vertu de ladite loi, le *Règlement sur la procédure de dépôt et de traitement des plaintes* a édicté par le ministre de l'Éducation;

ATTENDU qu'il est pertinent d'abroger la *Politique relative à la révision d'une décision concernant un élève* étant donné le changement de législation;

En conséquence,

CA-0490-10-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Annie Girard et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets abroge la *Politique relative à la révision d'une décision concernant un élève*.

ADOPTÉ

8.2. Abrogation du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents

ATTENDU le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU l'adoption du projet de loi n° 9 : Loi sur le protecteur national de l'élève;

ATTENDU qu'en vertu de ladite loi, le *Règlement sur la procédure de dépôt et de traitement des plaintes* a été édicté par le ministre de l'Éducation;

ATTENDU qu'il est donc pertinent d'abroger le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* étant donné le changement de législation;

En conséquence,

CA-0491-10-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Annie Girard et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets abroge le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*.

ADOPTÉ

9. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

10. Dossiers nécessitant une décision

10.1. Demande d'autorisation pour la présentation au ministère de l'Éducation du projet « Construction d'un gymnase à l'école Monseigneur Bluteau de

Saint-Félicien » dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

ATTENDU l'architecture particulière du bâtiment;

ATTENDU que cette école n'a pas de gymnase et, de ce fait, qu'une salle polyvalente est présentement utilisée pour l'enseignement du cours « Éducation physique et à la santé »;

ATTENDU l'emplacement de cette salle au milieu du bâtiment qui limite les déplacements dans l'école;

ATTENDU que la salle représente une source de bruit constant pour les élèves des classes environnantes;

ATTENDU que la procédure d'ouverture des portes et des fenêtres pour assurer une qualité d'air adéquate ne peut être appliquée dû au bruit fait dans la salle;

ATTENDU le manque d'espace de rangement des équipements et l'absence de vestiaires;

ATTENDU que la configuration particulière de la salle limite la pratique de certains sports;

ATTENDU la désuétude des installations;

ATTENDU l'augmentation de la clientèle de cette école et les besoins particuliers de celle-ci;

ATTENDU que la clientèle et le personnel doivent circuler par cette salle pour accéder aux bureaux administratifs de l'école;

ATTENDU que la clientèle doit circuler par cette salle lors des récréations ainsi que lors des entrées et sorties quotidiennes ce qui rend le plancher humide et crée un élément de dangerosité pour les utilisateurs de cette salle lors des cours d'« Éducation physique et à la santé »;

ATTENDU l'élément de risque du fait que la salle est enclavée par deux paliers d'escalier et qu'elle est le centre de circulation de l'école;

En conséquence,

CA-0492-10-23

il est PROPOSÉ par M. Pierre Lavoie et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets autorise la présentation du projet de construction d'un gymnase à l'école Monseigneur Bluteau de Saint-Félicien au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

QUE soit confirmé l'engagement du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant la signature d'une convention d'aide financière avec le ministre;

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets désigne M. Carl Gauthier, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

10.2. Entérinement des décisions de la direction générale concernant les recommandations du comité de répartition des ressources (CRR-01-09-23 à CRR-16-09-23)

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la séance du comité de répartition des ressources tenue le 19 septembre 2023;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par les résolutions CRR-01-09-23, CRR-02-09-23, CRR-03-09-23, CRR-04-09-23, CRR-05-09-23, CRR-06-09-23, CRR-07-09-23, CRR-08-09-23, CRR-09-09-23, CRR-10-09-23, CRR-11-09-23, CRR-12-09-23, CRR-13-09-23, CRR-14-09-23 CRR-15-09-23 et CRR-16-09-23;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion le 26 septembre 2023;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs, ces recommandations du comité de répartition des ressources sont acceptées par la direction générale et entérinées par le conseil d'administration;

En conséquence,

CA-0493-10-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Eve Sasseville et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets entérine les décisions de la direction générale quant à l'acceptation des recommandations suivantes du comité de répartition des ressources :

CRR-01-09-23 : PRÉSENTATION DES PLANS D'INVESTISSEMENTS 2023-2024 – MAO ET BÂTIMENTS

DE recommander l'adoption du plan d'investissement en ressources matérielles et d'accorder une somme de 100 000 \$ additionnelle pour le MAO financé par l'allocation de base.

CRR-02-09-23 : PRÉSENTATION DES PLANS D'INVESTISSEMENTS 2023-2024 – FORMATION PROFESSIONNELLE

DE recommander l'adoption du plan d'investissement de la formation professionnelle.

CRR-03-09-23 : PRÉSENTATION DES PLANS D'INVESTISSEMENTS 2023-2024 – NUMÉRIQUE

DE recommander l'adoption du plan d'investissement numérique.

CRR-04-09-23 : AJOUT D'UNE RESSOURCE – RELÈVE TECHNICIEN EN BÂTIMENT VOLET MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT les besoins grandissants d'entretien de nos systèmes mécaniques;

CONSIDÉRANT la faible quantité de finissants dans ce domaine depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT l'état de santé précaire d'un membre de l'équipe des techniciens en bâtiment;

CONSIDÉRANT la retraite imminente d'un membre de l'équipe des techniciens en bâtiment;

DE procéder à l'embauche (projet) d'un technicien en bâtiment, ayant complété deux stages dans notre organisation, pour les deux prochaines années. Le salaire de la ressource sera assumé à même les mesures d'investissement et de fonctionnement du Service des ressources matérielles.

CRR-05-09-23 : AJOUT 4 HEURES SURVEILLANTE D'ÉLÈVES AU CENTRE RESSOURCES CITÉ ÉTUDIANTE

CONSIDÉRANT que le Centre ressources est ouvert de 9 h à 12 h (P1-P2) et de 13 h à 16 h (P3-P4) pendant les 5 jours/semaine;

CONSIDÉRANT que le nombre d'heures requis pour couvrir la plage horaire est de 30 heures;

CONSIDÉRANT que l'offre de service est de 26 heures, donc 4 heures sont manquantes;

QUE le poste de 26 heures/semaine de surveillant d'élèves au Centre ressources soit bonifié à 30 heures/semaine pour l'année scolaire en cours afin que l'ensemble des périodes soient couvertes sans rupture de service. Cet ajout est financé à même les mesures de l'école.

CRR-06-09-23 : DEMANDE 26 HEURES TES (SOUTIEN À L'ÉLÈVE) – ÉCOLE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT le retour d'un élève avec de grands besoins d'accompagnement;

CONSIDÉRANT que c'est un besoin un/un;

CONSIDÉRANT que toutes les mesures sont engagées et que l'école ne peut pas assumer les coûts;

CONSIDÉRANT que nous voulons donner un service adéquat à la jeune qui a réellement des besoins;

CONSIDÉRANT que l'élève est connue, soutien à l'intégration (dossier d'aide);

CONSIDÉRANT que l'école ne peut pas assumer cette dépense à même ses mesures;

QU'un poste de 26 heures/semaine soit ajouté à l'école Sainte-Marie en soutien à cette élève et que ce poste soit financé à même l'organisation scolaire.

CRR-07-09-23 : AJOUT DE RESSOURCE – SERVICE DE GARDE ÉCOLE DE LA RIVIÈRE

CONSIDÉRANT que les inscriptions au SDG s'approchent du seuil d'ouverture avec 27-29-29-29-28 inscriptions sur le midi;

CONSIDÉRANT qu'il y a une ressource disponible et intéressée à coût minimal, car non qualifiée; il est précisé que cela n'a pas d'incidence sur le salaire payé;

CONSIDÉRANT que l'embauche de cette ressource assure une personne pour faire les remplacements de la responsable au service de garde ainsi que lors des journées pédagogiques, ce qui permet un maintien des services;

CONSIDÉRANT que cette ressource peut également faire les remplacements de TES, ce qui diminue la vulnérabilité de l'école;

CONSIDÉRANT que l'an passé, une ressource TES a dû être déplacée de la Cité étudiante vers l'école De la Rivière, car il n'y avait plus de remplaçant pour les TES;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la deuxième année de ce SDG et que les demandes vont en augmentant;

QUE cette ressource soit confirmée pour l'année scolaire en cours pour le SDG du midi, soit 7,5 heures par semaine.

CRR-08-09-23 : DEMANDE DE PROJET PARTICULIER À LA CITÉ ÉTUDIANTE POUR LE PROGRAMME HOCKEY – TECHNICIEN EN LOISIRS

CONSIDÉRANT que la Cité étudiante a perdu 3 ressources hockey au volet excellence lors des entraînements;

CONSIDÉRANT que le nombre d'entraîneurs est insuffisant lors des parties et qu'il faut combler par des entraîneurs à l'externe (hors du CSS);

CONSIDÉRANT une restructuration majeure au niveau des finances (diminution des coûts d'opération), p. ex. : changement de ligues en M15 D3 et M18 D3 et clinique de physiothérapie;

CONSIDÉRANT qu'il pourra également donner un coup de main aux concentrations hockey (1 enseignant/26-32 élèves);

CONSIDÉRANT que le poste sera financé par l'école;

DE procéder à l'ouverture d'un poste particulier de technicien en loisirs pour la concentration hockey pour l'année scolaire en cours. Ce poste sera financé à même les mesures de l'école.

CRR-09-09-23 : AJOUT D'UN POSTE PARTICULIER, 60 %, DE TECHNICIEN EN INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT les besoins existants au niveau informatique, notamment dans le secteur nord;

CONSIDÉRANT la présence d'un remplacement de 40 % comme technicien en informatique qui n'est pas comblé et qui pourrait être cumulé par la personne détenant le poste particulier de 60 %;

CONSIDÉRANT l'allocation de la mesure 50770 de 2022-2023 qui est reconduite à l'année scolaire en cours et dont le solde s'élève à près de 38 000 \$;

CONSIDÉRANT que le coût supplémentaire (60 %) est assumé par la mesure 50770, donc à coût nul;

DE procéder à l'ouverture d'un poste particulier, 60 %, de technicien en informatique, qui sera jumelé à un remplacement de 40 % de technicien en informatique.

CRR-10-09-23 : PROJET – AGENT D'INTÉGRATION ET D'INCLUSION (TTS) SÉA/CFP

CONSIDÉRANT l'augmentation importante de la clientèle internationale au CFP – 32 étudiants inscrits pour 2023-2024 découlant de la stratégie de recrutement international (Destination formation Québec);

CONSIDÉRANT la diminution de l'offre de services d'accompagnement offert par Portes Ouvertes sur le Lac découlant d'une réorganisation de services;

CONSIDÉRANT les besoins particuliers liés à l'arrivée dans un nouveau milieu de vie (recherche de familles d'accueil, référence vers les organismes du milieu, recherche de solutions pour le transport, permis de conduire et autres démarches administratives, etc.);

CONSIDÉRANT que le soutien à l'intégration est un élément crucial à la réussite des élèves et qu'il est influencé par une étroite collaboration avec les équipes-centres, notamment en fournissant des informations sur les ressources et les services disponibles, en offrant un soutien émotionnel et en aidant les élèves à naviguer dans les différences culturelles;

CONSIDÉRANT la volonté du centre d'offrir un accompagnement hors centre et le désir de mettre en place des activités de découverte du territoire dans le cadre de la mesure 15186 - Sorties scolaires en milieu culturel en dehors des heures de cours;

CONSIDÉRANT les besoins particuliers d'accompagnement (soirées, fins de semaine) sur horaire atypique qui découlent de l'arrivée au Québec d'étudiants internationaux;

CONSIDÉRANT que le paiement de la ressource sera fait directement en lien avec des mesures dédiées au secteur adultes : portion prise avec la mesure SARCA et l'autre partie avec la mesure 15194 (SAE);

DE procéder à l'ouverture d'un poste particulier de technicien en travail social (d'agent d'intégration et d'inclusion) de 32 à 35 heures pour faciliter l'adaptation de ces élèves internationaux à leur nouvel environnement, en leur offrant un soutien personnalisé et en les accompagnant dans leur intégration afin de faciliter leur réussite et diminuer les défis interculturels qu'ils peuvent rencontrer, financé à même les mesures du secteur des adultes.

CRR-11-09-23 : AJOUT D'UNE RESSOURCE AU SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

CONSIDÉRANT que l'éducatrice est seule dans l'école le soir et qu'il y a 28 demandes pour des enfants réguliers le soir au service de garde;

CONSIDÉRANT qu'une ressource est déjà disponible à l'école afin qu'elles soient 2 pour répondre aux nouveaux besoins;

CONSIDÉRANT que le besoin est de 10 heures/semaine;

DE procéder à l'ajout d'une ressource à raison de 10 heures/semaine pour l'année scolaire en cours au service de garde de l'école Saint-Louis-de-Gonzague.

CRR-12-09-23 : CRITÈRES DE RÉPARTITION DE LA MESURE 15021

QUE la mesure n° 15021, au montant total pour 2023-2024 de 424 489 \$, soit répartie comme suit :

- 100 000 \$: tutorat centralisé selon les demandes des écoles qui ont épuisé leur mesure;
- 184 365 \$: budget des écoles;
- 140 124 \$: financement de l'organisation scolaire déficitaire.

QUE la répartition se fasse de la façon suivante :

- Il est décidé de considérer les codes 01 et les codes 12 en date du 30 septembre de l'année courante. Quant au montant de base par école, il est décidé de considérer une somme de 1000 \$ par bâtiment. Le solde sera réparti en fonction de la clientèle identifiée 01 et 12 dans chacun des bâtiments.

CRR-13-09-23 : DÉTERMINATION DES CRITÈRES DE DISTRIBUTION DU RELIQUAT DE L'ACTION COLLECTIVE

QUE le reliquat soit versé aux écoles primaires et secondaires avec un indice de défavorisation de 8, 9 ou 10;

QUE les critères suivants soient retenus pour octroyer de l'aide aux élèves :

- Réduire la facture élève pour le matériel pouvant être facturé au sens de *Loi sur l'instruction publique* et le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (photocopies, agenda, matériel de base);
- Réduire les comptes facturables (service de garde, transport du midi et cafétéria ou cantine pour tous) divers aux élèves en fonction des indices de défavorisation;
- Réduire le coût des activités qui ne sont pas visées par le droit à la gratuité dans les écoles défavorisées au sens des indices de défavorisation ou pour des élèves défavorisés;
- Offrir un repas (collation) aux élèves dans les écoles défavorisées au sens des indices de défavorisation;
- Réduire la facture des activités parascolaires et du matériel ou équipement nécessaire à l'activité;
- Effectuer l'achat de vêtements d'hiver.

CRR-14-09-23 : MONTANT POUR LES CIVILITÉS

QU'un montant de 55 \$ (50 \$ en 2022-2023) soit alloué par ETC dans chacun des bâtiments en 2023-2024 et que ce montant soit indexé de 2 % par année, arrondi à l'unité supérieure, dans les années subséquentes.

CRR-15-09-23 : MESURE 15231 VOLET 2 – INITIATION DES ÉLÈVES DU SECONDAIRE À LA DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE

QUE cette mesure soit versée à chacune des écoles secondaires en fonction des demandes qu'elles auront présentées et justifiées auprès du MEQ.

CRR-16-09-23 : OUVERTURE DE POSTE TOS CFP – SITUATION PARTICULIÈRE

CONSIDÉRANT que la technicienne en organisation scolaire est absente pour une partie de l'année;

CONSIDÉRANT qu'elle prendra sa retraite en fin d'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT que le besoin doit être comblé puisque ce poste est rattaché à la déclaration pour le financement du CFP;

QUE le poste de technicien(ne) en organisation scolaire soit ouvert immédiatement comme poste régulier temps plein au CFP du Pays-des-Bleuets;

QUE le poste inscrit présentement au plan d'effectif soit aboli pour la prochaine année scolaire.

ADOPTÉ

10.3. Modification du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs

ATTENDU le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, adopté sous le numéro de résolution CA-0426-04-23;

ATTENDU la mise à jour de certaines délégations relatives aux fonctions et pouvoirs;

ATTENDU la recommandation positive du comité de gouvernance et d'éthique d'adopter les modifications apportées au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs;

En conséquence,

CA-0494-10-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte les modifications apportées au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs telles que présentées;

QU'un avis public soit publié à cet effet en vertu de l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique;

QU'un exemplaire du Règlement soit expédié aux conseils d'établissement ainsi qu'au comité de parents du Centre de services scolaire en vertu de l'article 395 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉ

10.4. Modification de la Politique sur les services de garde en milieu scolaire

ATTENDU la Politique sur les services de garde en milieu scolaire actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU que des modifications ont été apportées à la politique;

ATTENDU l'ajout de critères de priorisation advenant la fermeture de groupes en raison de la pénurie de personnel;

ATTENDU la consultation effectuée le 16 octobre 2023 auprès du comité de parents et les commentaires reçus auxquels le Centre de services scolaire a donné suite positivement;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion le 17 octobre 2023 et les commentaires reçus;

En conséquence,

CA-0495-10-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte les modifications apportées à la Politique sur les services de garde en milieu scolaire telles que présentées;

QUE ladite politique soit transmise au comité de parents ainsi qu'aux conseils d'établissement.

ADOPTÉ

10.5. Modification de la Politique relative au prêt et à la location de locaux

ATTENDU la Politique relative au prêt et à la location de locaux actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU que des modifications ont été apportées à la politique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion tenue le 17 octobre 2023;

En conséquence,

CA-0496-10-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Claude Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte les modifications proposées à la Politique relative au prêt et à la location de locaux telles que présentées;

QUE ladite politique soit transmise aux conseils d'établissement à titre informatif.

ADOPTÉ

10.6. Dérogation à la composition du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année 2023-2024

ATTENDU que le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB) doit instituer un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) et qu'il doit s'assurer que les représentants des parents y soient majoritaires en vertu de l'article 186 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU qu'il a été impossible de recruter le nombre de parents nécessaires à la composition du comité pour l'année 2023-2024;

ATTENDU la consultation du comité de parents qui désire que le nombre de membres représentant les groupes autres que les parents ne soit pas modifié afin de conserver l'expertise du comité;

ATTENDU que le comité de parents accepte que le nombre de représentants des parents soit inférieur au nombre de représentants des autres groupes, et ce, malgré l'article 186, al. 2, de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que le CSSPB s'engage à continuer ses démarches actives afin de combler les postes vacants;

En conséquence,

CA-0497-10-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Pier Letourneau et RÉSOLU unanimement :

QUE le CSSPB déroge à la composition du comité EHDAA;

QUE le CSSPB maintienne le nombre de membres du personnel et d'intervenants externes à neuf;

QUE le CSSPB continue à solliciter les parents d'élèves HDAA afin de combler les postes vacants.

ADOPTÉ

10.7. Modification du programme d'accueil et d'intégration des nouveaux membres du conseil d'administration

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique d'apporter des modifications au programme d'accueil et d'intégration pour les nouveaux membres du conseil d'administration;

ATTENDU la présentation des modifications aux membres du conseil d'administration;

En conséquence,

CA-0498-10-23

il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte les modifications proposées au programme d'accueil et d'intégration des nouveaux membres du conseil d'administration telles que présentées.

ADOPTÉ

10.8. Modification du programme de formation continue à l'intention des membres du conseil d'administration

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de modifier le programme de formation continue à l'intention des membres du conseil d'administration;

ATTENDU la présentation des modifications aux membres du conseil d'administration;

En conséquence,

CA-0499-10-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Esther Côté et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte les modifications proposées au programme de formation continue à l'intention des membres du conseil d'administration telles que présentées.

ADOPTÉ

10.9. Signature des effets bancaires

ATTENDU que l'ensemble des opérations bancaires se transige avec la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy;

ATTENDU qu'il convient de désigner les signataires des effets bancaires du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets par des individus en autorité;

ATTENDU que M^{me} Chantale Rivard, directrice du Service des ressources financières, agissait en tant que signataire des effets bancaires et qu'elle quitte pour la retraite;

ATTENDU la nomination de M^{me} Stéphanie Lachance à titre de directrice du Service des ressources financières;

ATTENDU la nomination de M. Steeve Martel à titre de directeur adjoint du Service des ressources financières;

ATTENDU le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs;

En conséquence,

CA-0500-10-23

il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE les chèques, paiements directs, emprunts à long terme et documents reliés aux opérations bancaires des comptes du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets soient autorisés comme tels par la signature conjointe de deux des trois personnes suivantes :

- M. Patrice Boivin, directeur général;
- M^{me} Stéphanie Lachance, directrice du Service des ressources financières;
- M^e Annie Tremblay, directrice générale adjointe et directrice du Service du secrétariat général et des communications.

QUE les signatures mécanographiques du directeur général, M. Patrice Boivin, et de la directrice du Service de ressources financières, M^{me} Stéphanie Lachance, apparaissant sur les chèques et paiements directs, soient reconnues comme valides;

QUE la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Stéphanie Lachance, ou en son absence, le directeur adjoint du Service des ressources financières, M. Steeve Martel, soient autorisés à procéder aux emprunts temporaires hebdomadaires ainsi qu'aux remboursements des taxes payées par erreur au Centre de services scolaire.

ADOPTÉ

10.10. Autorisation d'emprunts temporaires

ATTENDU le départ à la retraite de M^{me} Chantale Rivard, directrice du Service des ressources financières;

ATTENDU la nomination de M^{me} Stéphanie Lachance à titre de directrice du Service des ressources financières;

En conséquence,

CA-0501-10-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Annie Girard et RÉSOLU unanimement :

QUE le directeur général, M. Patrice Boivin, et la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Stéphanie Lachance, soient autorisés à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, le contrat de crédit variable basé sur l'autorisation d'emprunts temporaires émise par la Direction générale du financement et de l'équipement du ministère de l'Éducation du Québec, lesquels emprunts ne doivent pas excéder la marge mensuelle établie;

QUE le directeur général, M. Patrice Boivin, et la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Stéphanie Lachance, soient également autorisés à signer tous les documents relatifs aux emprunts et garanties pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Centre de services scolaire ainsi que le montant en capital des emprunts échus ou échéant au cours de la période concernée.

ADOPTÉ

10.11. Autorisation pour le service d'authentification du gouvernement du Québec « clicSÉQR »

ATTENDU que le service d'authentification du gouvernement du Québec clicSÉQR permet aux entreprises d'accéder gratuitement et en toute sécurité à plusieurs services en ligne offerts par les ministères et organismes;

ATTENDU que le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, qui est déjà inscrit à ce service, pourrait avoir recours aux services des ministères et organismes nouvellement inscrits à clicSÉQR;

ATTENDU le départ à la retraite de M^{me} Chantale Rivard, directrice du Service des ressources financières;

ATTENDU la nomination de M^{me} Stéphanie Lachance à titre de directrice du Service des ressources financières;

En conséquence,

CA-0502-10-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE M^{me} Stéphanie Lachance, directrice du Service des ressources financières, soit autorisée à signer, au nom du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et généralement à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR;

QUE la direction du Service des ressources financières soit autorisée à signer les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

11. Affaires nouvelles

Il n'y a rien à signaler.

12. Prochaine séance

La prochaine réunion régulière aura lieu le 12 décembre 2023, à 19 h, au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini.

13. Évaluation de la rencontre

Les membres devront remplir le formulaire d'évaluation de façon virtuelle.

14. Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

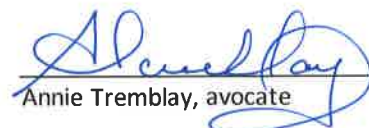
QUE la séance soit levée à 21 h 35.

ADOPTÉ

La présidente,


Janot Pagé Kraft

La secrétaire générale,


Annie Tremblay, avocate